Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_02-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

N° DEL2026_02_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence, jusqu'à l'élection du nouveau maire, du doyen d'âge, Mme CHATELAIN Christiane.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; PASCO Laurent ; CASSAGNE Chantal ; LE DEODIC Ronan ; LESPAGNOL Faustine ; GUEGAN Dominique ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; MURZEAU Emmanuel ; LE MENTEC Nadège ; LE JOSSEC Jean Marc ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; SILVESTRIN André ; LE GLOANIC Mickael ; BRUNET Virginie ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE HENANFF Gwénaëlle ; RICHARD Bruno ; NOEL Isabelle ; THOMAS Patrice.

1 Pouvoir :
M. LEROY Patrick donne pouvoir à M. Patrick LE PICHON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 16 mars 2026
OBJET : **ELECTION DU MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et suivants,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, le plus âgé étant déclaré élu en cas d'égalité de suffrages,

Considérant que Madame Christiane CHATELAIN, doyen d'âge, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire ; qu'elle a rappelé les règles relatives à l'organisation de l'élection, et désigné assesseurs, sur proposition du conseil municipal, Monsieur Laurent PASCO et Madame Virginie BRUNET, Madame Charline EVENNO étant désignée secrétaire,

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_02-DE

Considérant que Madame Aurélie RIO et Monsieur Mickael LE GLOANIC sont candidats au poste de maire,

Considérant qu'à l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a été invité à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet, puis qu'il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote,

Considérant qu'à l'issue du 1er tour de scrutin, l'élection étant acquise, la Présidente a procédé à la proclamation des résultats dans les conditions ci-après,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES VOTE AU SCRUTIN SECRET, A LA MAJORITE ABSOLUE,

- **PROCLAME ELUE MAIRE DE LA COMMUNE DE PLUVIGNER, A L'ISSUE DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN, MADAME AURELIE RIO**

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 29
f. Majorité absolue..... 15

Ont obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Mickael LE GLOANIC	7	Sept
Mme Aurélie RIO	22	Vingt-deux

A PLUVIGNER, LE 21.03.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER * 56 (Morbihan) *

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

31 MARS 2026